



Mairie de Ludon-Médoc
Département de la Gironde
République Française

Compte rendu Conseil Municipal
séance du 10 Juillet 2017 à 20 heures

L'an deux mille dix-sept, le dix du mois de Juillet le Conseil Municipal de la Commune de LUDON MEDOC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal à vingt heures, sous la présidence de Monsieur SIMIAN Benoit, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 4 juillet 2017.

PRÉSENTS : M. le Maire, M. HÉBRARD, MMES MARCATO Jeanne, VALLIER, MARCATO Véronique, MM. GARCIA, DE ZEN, MMES DESPIERRE, JOFFROY, DESNOUE, MM. BARBÉ, DUCAMP, MMES TIRETON, DARPEIX, VERT, LAMEUL, POLSKI, MM. DUMONTIER, JUHÉ, MONTFORT.

EXCUSÉS avec pouvoir :

Monsieur LAMY pouvoir à Monsieur le Maire

Monsieur DELAPORTE pouvoir à Madame JOFFROY

Excusé :

Monsieur FORTER

Absent :

Monsieur CABEZAS

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à ses collègues l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points ci-dessous :

- Demande de subvention auprès du Conseil départemental FDAEC : modification montant,
- Motion de soutien à l'entreprise FORD FAI.

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

Madame MARCATO Véronique est désignée secrétaire de la séance.

Finances/Ressources Humaines/Administration Générale

2017-0307 – 33 : Tableau des effectifs

Suite à la création d'une classe supplémentaire à l'Ecole Maternelle, il est proposé au Conseil Municipal de valider l'ouverture de poste suivante :

- Adjoint Technique de 2^{ème} classe ayant des fonctions d'ATSEM

Adopté à l'unanimité

Patrimoine/Voirie/Hydraulique/Urbanisme

2017-0307 - 34: Modification du règlement de l'article UC 11 du lotissement « le Clos de l'Agneau »

A la demande de la Présidente de l'ASL du lotissement « le Clos de l'Agneau » pour modifier l'article UC 11 du règlement de l'opération concernant l'aspect extérieur des clôtures : « **les clôtures en aluminium ou composite pourront être posées sur un mur bahut de 80 cm de hauteur maximum.** »

Après avoir recueilli l'accord de l'aménageur SAS RANCHERE, il est émis un avis favorable à cette modification du règlement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport et après en avoir délibéré:

- **Accepte** la modification du règlement sur l'article UC 11 du lotissement « le Clos de l'Agneau ».

Adopté à l'unanimité

2017-0307- 35: Intégration des voiries et espaces verts communs « la Tour Carrée »

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'intégration des voiries et espaces verts communs du lotissement « la Tour Carrée ».

Après avoir recueilli l'avis de MM. LAMY et HÉBRARD qui ont procédé le 20 juin à une visite sur place, il a été émis un avis favorable à cette intégration.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport et après en avoir délibéré:

- **Accepte** l'intégration des voiries et espaces verts du lotissement « la Tour Carrée ».

Adoption à l'unanimité

2017- 0307- 36 : Bail rural consenti au Château Paloumey – signature

Afin de valoriser la parcelle communale BM 69 lieu-dit Carmaillet classée en AOC Haut Médoc, il est proposé au Conseil Municipal de consentir des droits de plantations au Château Paloumey.

Les dispositions de cette autorisation seront formulées dans un bail rural. Le paiement de ce fermage se fera en nature sous forme de bouteilles de 0,75l avec une étiquette spécifique pour la Commune et la possibilité d'accueillir au Château Paloumey 2 classes de l'Ecole de Ludon-Médoc par an.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer ce bail rural.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport et après en avoir délibéré:

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ce bail rural pour une durée de 9 années consécutives à compter du 1^{er} Août 2017.

Adoption à l'unanimité

Ecoles/Culture/Jeunesse/Association

2017-0307 - 37: Convention avec le Conseil Départemental « Biblio-Gironde » - signature

Dans le cadre du développement de la lecture publique et notamment « le Plan Départemental de Lecture Publique », il est proposé à Monsieur le Maire de poursuivre ce partenariat avec le Conseil Départemental. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport et après en avoir délibéré:

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention auprès du Conseil Départemental.

Adoption à l'unanimité

2017-0307 - 38: Subvention aux Associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, après avis de la commission compétente d'allouer et de verser les subventions suivantes :

SUBVENTIONS	2017	2018
A. Combattants	600	600
ACCA	700	700
ALELE	2 100	2 100
ATN	5 400	2 500
Danse Attitude	2 000	2 000
Donneurs de sang	130	130
Familles rurales	200	200
Gym volontaire	1 500	1 500
Jeunes sapeurs Macau	200	200
Ludon Basket Club	5 900	5 900
Sapeurs-pompiers	200	200
Section Cyclisme	1 000	1 000
USL Football	5 400	5 400
USL Lutte	3 500	3 500
USL Tennis	5 400	5 400
Yoga Yoga	100	100
Club Bel Age	200	200
Comédiens d'un soir	800	800
Scèn'Emoi		800
Buena Vista	800	800
UPL	300	300

- **18 Voix POUR**
- **2 ABSTENTIONS**

Ecoles/Culture/Jeunesse/Association

2017-0307 - 39: Tarifs école de Musique / Restaurant Scolaire

Sur avis de la commission, il est proposé de suivre l'augmentation proposée par le SIVOM de 2,10% des tarifs par rapport à l'année scolaire précédente.

	Barèmes	Tarifs 2016/2017	Tarifs 2017/2018
QF1	De 0 à 600€	1,99€	2,03€
QF2	De 601 à 1 000€	2,57€	2,61€
QF3	De 1 001 à 1 500€	2,78€	2,82€
QF4	Plus de 1 501€	3,30€	3,34€
Extérieurs		3,67€	3,71€
Enseignants		5,15€	5,19€
3ème âge		4,09€	4,13€
Personnel		2,68€	2,72€

Sur avis de la commission, il est proposé une augmentation de 1 € des tarifs par rapport à l'année dernière

1. Eveil initiation/Solfège

	Barèmes	Tarifs 2016/2017	Tarifs 2017/2018
QF1	de 0 à 600 €	41,00 €	42,00 €
QF2	de 601 à 1 000 €	43,00 €	44,00 €
QF3	de 1 001 à 1 500 €	45,00 €	46,00 €
QF4	plus de 1 501 €	47,00 €	48,00 €
Hors commune*		64,00 €	65,00 €

2. Solfège « Pratique Collective » (après Brevet)

	Barèmes	Tarifs 2016/2017	Tarifs 2017/2018
QF1	de 0 à 600 €	65,00 €	66,00 €
QF2	de 601 à 1 000 €	67,00 €	68,00 €
QF3	de 1 001 à 1 500 €	71,00 €	72,00 €
QF4	plus de 1 501 €	73,00 €	74,00 €
Hors commune*		91,00	92,00€

3. Instrument (cours de 30mn) 1^{er} Cycle + solfège

	Barèmes	Tarifs 2016/2017	Tarifs 2017/2018
QF1	de 0 à 600 €	85,00 €	86,00€
QF2	de 601 à 1 000 €	89,00 €	90,00 €
QF3	de 1 001 à 1 500 €	94,00 €	95,00 €
QF4	plus de 1 501 €	96,00 €	97,00 €
Hors commune*		114,00 €	115,00€

4. Instrument 2^{ème} Cycle (cours de 45mn) + solfège/ Guitare électrique (dès la 1^{ère} année)

	Barèmes	Tarifs 2016/2017	Tarifs 2017/2018
QF1	de 0 à 600 €	120,00 €	121,00 €

QF2	de 601 à 1 000 €	124,00 €	125,00 €
QF3	de 1 001 à 1 500 €	133,00 €	134,00 €
QF4	plus de 1 501 €	137,00 €	138,00 €
Hors commune*		165,00 €	166,00€

5. Chorale enfants/Adolescents ou Atelier Percussion

	Barèmes	Tarifs 2016/2017	Tarifs 2017/2018
QF1	de 0 à 600 €	15,00 €	16,00 €
QF2	de 601 à 1 000 €	16,00 €	17,00 €
QF3	de 1 001 à 1 500 €	17,00 €	18,00 €
QF4	plus de 1 501 €	18,00 €	19,00 €
Hors commune*		29,00 €	30,00€

6. Chorale adulte/ Atelier Musique Actuelle (pour élèves non inscrits en instrument)

	Barèmes	Tarifs 2016/2017	Tarifs 2017/2018
QF1	de 0 à 600 €	36,00 €	37,00 €
QF2	de 601 à 1 000 €	37,00 €	38,00 €
QF3	de 1 001 à 1 500 €	39,00 €	40,00 €
QF4	plus de 1 501 €	40,00 €	41,00 €
Hors commune*		53,00 €	54,00 €

** à l'exception des enfants des personnels communaux ou communautaires*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport et après en avoir délibéré:

- **Décide** d'adopter le tarif proposé ci-dessus

Adoption à l'unanimité

2017-0307 - 40: Dénomination Ecole Élémentaire

L'Ecole Élémentaire n'ayant aucune dénomination, Il a été demandé aux enfants des niveaux de CM1 et CM2 de proposer des noms. Ils ont proposé les noms suivants :

- L'école des Châteaux,
- L'Ecole de la Victoire,
- L'Ecole du Médoc,
- L'Ecole Thomas Pesquet,
- L'Ecole Léonard de Vinci
- L'Ecole Simone Veil

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport et après en avoir délibéré:

- **Décide** de dénommer l'École Élémentaire : **L'Ecole Simone Veil**

Adoption à l'unanimité

2017-1007-41 : Demande de subvention auprès du Conseil départemental FDAEC

Lors du conseil Municipal du 13 avril dernier le conseil Municipal a voté l'attribution du FDAEC proposée par le Conseil Départemental pour un montant de 40 000 ,00 €. Il s'avère que le montant attribué définitivement se monte à 39 532. Il est donc proposer d'accepter la dotation de 39 532 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport et après en avoir délibéré:

- **Accepte** du Conseil Départemental au titre du FDAEC une subvention de 39 532 € pour financer l'aménagement du local des Archives Municipales.

Adoption à l'unanimité

2017-1007-42 : Motion FORD

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Pierre DARTOUT, a réuni un comité de suivi du site Ford Aquitaine Industries (FAI) de Blanquefort ce vendredi 7 juillet 2017, pour aborder la situation de l'entreprise ainsi que pour faire un point sur l'avancée des groupes de travail mis en place lors du dernier comité le 20 mars 2017.

Étaient présents les élus des collectivités territoriales (Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental de la Gironde, Bordeaux Métropole, mairie de Blanquefort), le député de la circonscription, les représentants du personnel de FAI, la direction de l'usine ainsi que des représentants de Ford Europe.

Les participants ont pris connaissance des baisses de volume prévisionnelles de la boîte de vitesses 6F15 qui doit être produite à FAI à partir de 2018. Ils ont fait part de leur préoccupation et de leur vigilance.

Ils ont salué les bonnes avancées des groupes de travail sur la compétitivité de l'usine, sur sa diversification dans l'électrification ainsi que sur la recherche de nouveaux produits.

Ford Europe a confirmé le lancement d'une étude de faisabilité pour une nouvelle boîte de vitesses, la 8F-Mid, dont la production doit démarrer dans le courant de l'année 2019. Les pouvoirs publics saluent cette annonce et rappellent la nécessité d'un tel produit pour le maintien de l'emploi sur le site.

Les pouvoirs publics ont réaffirmé la volonté d'accompagner l'entreprise sur ses gains de compétitivité.

Un comité de suivi sera organisé en octobre 2017.

Le **Conseil Municipal** de Ludon-Médoc assure tout son soutien aux salariés de Ford FAI.

Fin de séance à 21 heures.